

DEPARTEMENT

NORD

CANTON

GRANDE-SYNTHE

COMMUNE

GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2022 AUT 147

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

3.5 Autres actes de gestion du domaine public
CDV – 2022

AUTORISATION DE STATIONNEMENT

- Nous, Maire de la Ville de Gravelines,
- Vu le Code de la Voirie Routière article 113-2,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 223-1 et suivants,
- Vu la demande de en date du 18 août 2022,

A U T O R I S E

La pose d'une benne face au 14, rue du Pont de Pierre à Gravelines pour des travaux de terrassement.

Sous réserve :

- La pose des panneaux de signalisation incombe au demandeur,
- Que la sécurité des passants soit assurée,
- Que la benne soit signalée en permanence conformément à la réglementation en vigueur,
- Que la protection des lieux avoisinants soit effective,

Toutes précautions devront être prises de manière à ce que les véhicules ne soient pas surpris par cette benne.

*Cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable
Du 29 août au 09 septembre 2022*

Fait à Gravelines, le 22 AOUT 2022

Le Maire,

Bertrand RINGOT



MIS EN LIGNE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

22 AOUT 2022